Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2015)
Heft: 2101

Artikel: Formation professionnelle : mythes et réalités : entre apprentissage, matu professionnelle et HES
Autor: Erard, Lucien
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017418

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Formation professionnelle: mythes et réalités

Entre apprentissage, matu professionnelle et HES

Lucien Erard - 18 novembre 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28431

L'apprentissage en entreprise a ses avantages: initiation au monde du travail et à ses contraintes, acquisition des gestes et des connaissances indispensables à l'exercice d'un métier, formation adaptée au marché de l'emploi.

Il offre une alternative irremplaçable pour des milliers d'adolescents qui, chaque année, quittent l'école à 16 ans et n'auraient sinon aucune chance de s'intégrer professionnellement. Vite rentable et peu payé, l'apprenti a longtemps représenté un apport intéressant dans le commerce, l'artisanat, l'industrie et les services.

Dès les années 80, les critiques se sont multipliées: exploitation des apprentis, changements toujours plus fréquents de profession, de branche et d'entreprise, métiers devenus plus complexes et plus difficiles. On a alors renforcé sensiblement les exigences tant pour la formation organisée en entreprise que pour les écoles professionnelles.

On a surtout développé les hautes écoles professionnelles, les HES. Les formations gagnent en qualité, mais la charge pour les entreprises augmente et il devient plus difficile de trouver suffisamment de places d'apprentissage, notamment dans les entreprises étrangères qui en ignorent le fonctionnement.

L'entreprise forme un personnel souvent très spécialisé, adapté à ses besoins et à ceux de la branche. Elle a intérêt à ce qu'existent, sur le marché du travail, des gens qu'elle a elle-même formés. Ces salariés sont cependant mal préparés à l'évolution des techniques et aux changements d'emploi toujours plus fréquents. Il leur est difficile de se recycler dans de nouveaux métiers et ils restent donc liés aux entreprises de la région qui les ont formés. Ils se retrouvent en grande difficulté si leur métier disparaît ou simplement évolue.

Le monde politique est convaincu qu'il faut encourager l'apprentissage dual et va jusqu'à y voir, bien que rien ne le prouve, l'origine de la prospérité helvétique. Il est certes plus glorieux d'attribuer nos succès à la qualité de nos salariés si bien formés en entreprise plutôt qu'à un système fiscal particulièrement attractif, aux cadres diplômés de nos hautes écoles et à une main-d'œuvre étrangère très qualifiée.

Pourquoi ce choix? D'abord pour des raisons financières: l'apprenti qui ne fréquente l'école qu'un ou deux jours par semaine coûte moins cher à l'Etat que celui formé en école, et plus tard son salaire restera inférieur de près de moitié.

Pour les entreprises, au contraire, l'apprentissage est devenu plus coûteux: la plupart des métiers s'avèrent plus compliqués; il faut du personnel pour former l'apprenti qui souvent ne devient rentable qu'après deux ou trois ans.

On sait que le futur salarié n'a souvent pas une formation suffisante et restera confiné aux tâches les plus simples s'il n'a pas une maturité et/ou l'accès aux hautes écoles spécialisées mises en place par les cantons et la Confédération. On peut se demander s'il ne serait pas plus rentable pour nos entreprises – et pour leurs apprentis – d'organiser la formation de base en école pour offrir seulement ensuite des stages en entreprise.

Les tenants de l'apprentissage se heurtent à deux obstacles: le manque de places d'apprentissage et souvent le peu d'intérêt pour les métiers concernés. Or il ne suffit pas de prêcher en faveur de l'apprentissage ni de ses atouts.

Les enfants, les parents savent que c'est à l'école que se joue leur avenir. A 16 ans, pour choisir un métier, sans autres perspectives, il faut souvent y être contraint. Ils constatent

que les salaires sont médiocres, les changements d'orientation fréquents, la poursuite d'éventuelles études difficile et coûteuse. Certes, tous ne parviendraient pas à exercer les métiers dont ils rêvent, mais beaucoup pourraient, en poursuivant leur scolarité, occuper plus tard les postes qu'on offre aux immigrés, faute de résidents suffisamment formés. C'est pourquoi, à côté de candidats motivés, l'apprentissage n'est souvent que le second choix pour des écoliers en difficultés scolaires.

Sous prétexte d'encourager l'apprentissage, de nombreux cantons, sans vraiment oser le dire, ont introduit un véritable *numerus clausus*, en limitant le nombre de classes conduisant à la maturité et aux hautes écoles.

Ce refus d'offrir à nos jeunes l'accès aux métiers dont ils rêvent nous contraint à chercher à l'étranger des professionnels déjà formés et qui manqueront à leur pays d'origine. Une politique d'immigration dont la dénonciation constitue le fonds de commerce de ceux qui sont les premiers à diminuer les budgets de la formation.

Heureusement la voie de la maturité professionnelle et des hautes écoles spécialisées est désormais ouverte. Certes plus longue et plus coûteuse, elle apporte un complément irremplaçable à notre système de formation. Reste aussi les écoles privées pour ceux qui ont de l'argent.

Haro sur la statistique

Une menace pour la science, l'économie, les groupes d'intérêts et la pertinence des politiques publiques

Jean-Daniel Delley - 20 novembre 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28435

«Je ne veux pas le savoir.» C'est ainsi que l'on pourrait résumer trois motions récemment déposées et qui visent toutes à affaiblir gravement l'appareil statistique helvétique.

En septembre dernier, le Parlement a débattu en urgence de la situation créée par le franc fort (DP 2074). A cette occasion, on a entendu l'habituelle litanie des plaintes sur la fiscalité trop élevée et la bureaucratie trop lourde qui asphyxieraient les entreprises.

En particulier, l'Office fédéral de la statistique (OFS) s'est trouvé dans la ligne de tir des partisans d'un Etat svelte, qui semblent ignorer les effets létaux de certaines cures d'amaigrissement.

Deux députés UDC ont proposé que les entreprises de moins de 50 salariés, y compris les entreprises agricoles, soient libérées de l'obligation de fournir des informations à l'OFS (motion 15.3433) et que soient étudiés les moyens d'alléger les obligations statistiques des plus grandes entreprises (motion 15.3439). Les deux motions ont trouvé l'appui sans faille des parlementaires bourgeois, contre l'avis du Conseil fédéral. A noter que les démocrates-chrétiens Meier-Schatz (SG) et Neirynck (VD) ainsi que le groupe vert libéral ont résisté à cette vague de simplification administrative aussi irréfléchie que contreproductive.

Reste au Conseil des Etats à corriger cet écart. Mais ce n'est pas tout. Emporté par la vague qu'il a lui-même suscitée, le groupe UDC demande encore que le budget de l'OFS soit réduit de moitié dans le prochain budget.

Ce genre de propositions montre à quel point un débat urgent ne contribue guère à l'analyse sérieuse d'une situation et sert surtout à rouler les mécaniques pour donner l'illusion de l'action.

Si ces motions étaient mises en œuvre, nombre de politiques publiques perdraient les bases